

L'ONU

Principes, Organes de fonctionnement, Organes annexes

Quelques actions

I Principes et objectifs

Le premier objectif de l'ONU est "le maintien de la paix par le désarmement" mais aussi l'envoi éventuel de forces d'intervention destinées à apaiser les conflits dans le monde. Dans le cadre du droit des "peuples à disposer d'eux-mêmes", l'ONU s'attache à promouvoir la décolonisation. Elle défend également les droits de l'Homme et de l'Enfant, le développement des progrès de la santé et de l'éducation par une action culturelle et de prévention. Ces objectifs ambitieux sont mis en œuvre par "un exécutif, un législatif" et un secrétariat qui contrôle l'administration onusienne. Des organismes spécialisés sont chargés d'appliquer les décisions. A la fin de 1994, 184 pays étaient membres des Nations Unies.

II Les institutions onusiennes

La plupart siègent à New-York alors que le siège de la SDN était en Europe à Genève.

- L'organisme plénier est l'Assemblée générale (1 pays= 1 voix). C'est un lieu de discussion avec une session par an. Les décisions importantes doivent être prises à une majorité qualifiée (les 2/3)
- La pièce maîtresse de l'organisation est le Conseil de sécurité, 15 membres dont 5 permanents (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Chine) qui disposent d'un droit de veto. Les dix autres sont élus pour 2 ans en fonction de critères "régionaux". C'est un organe exécutif qui vote des résolutions, voire des sanctions et dispose depuis 1956 de la force armée de l'organisation: les Casques Bleus.
- Le Secrétariat Général est chargé de l'application des décisions du Conseil de sécurité. Il dirige l'administration de l'ONU. L'importance de son rôle dépend essentiellement de la personnalité qui le dirige.
- Le Conseil Economique et Social, placé sous l'autorité de l'Assemblée Générale: il comprend 54 membres élus pour 3 ans. Il élabore et coordonne les activités économiques.
- Le Conseil de Tutelle a pour objet de favoriser le développement de la démocratie dans les territoires sous tutelle afin de les conduire vers l'autonomie et l'indépendance.
- La Cour Internationale de Justice, dont le siège est à la Haye (Pays Bas), est l'organe judiciaire de l'ONU. Elle s'efforce de régler les litiges entre Etats.

III Les institutions "spécialisées"

Elles sont chargées de l'action de l'ONU dans des domaines particuliers.

- L'UNESCO, dont le siège est à Paris, s'occupe de la diffusion de la culture.
- L'UNICEF est chargée des problèmes de l'enfance.
- La FAO (Rome) met en œuvre des programmes d'aide à l'agriculture.
- La CNUCED a en charge une partie de l'aide économique aux pays du tiers-monde.
- Le HCR s'occupe des réfugiés (Congo, Yougoslavie, Moyen-Orient).

Enfin, d'autres organisations qui ne dépendent que formellement de l'ONU mais agissent en coordination avec elle:

- OMS, organisation mondiale de la santé, théoriquement indépendante mais très liée à l'ONU
- FMI et la Banque Mondiale, chargés de la coopération financière internationale

L'ONU vit essentiellement des cotisations de ses membres. Elle a traversé nombre de crises financières dues surtout au non versement (pour des raisons politiques ou financières) des cotisations des Etats membres. Les Etats-Unis sont le principal "contributeur"

IV L'Action de l'ONU

L'action que l'ONU est passée par différentes phases en fonction des rapports de forces dans l'organisation.

A ses débuts et pendant les années 1945-1955, les Démocraties occidentales (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, notamment) jouent un rôle déterminant au sein de l'ONU, pendant que, sur un fond de "guerre froide", l'URSS fait un large usage de son droit de veto. L'ONU intervient en Corée en 1950-1951 (sous commandement américain) car l'URSS s'est provisoirement retirée du Conseil de sécurité et n'a pas utilisé son droit de veto. En 1956, les "Casques Bleus" sont créés pour servir au maintien de la paix au Moyen-Orient.

Les années 1950-1970 sont marquées par le processus de décolonisation et l'arrivée de nouveaux Etats Membres. L'ONU intervient au Congo (1960) pour éviter la sécession et maintenir l'unité du pays. Son secrétaire général y est assassiné. L'influence des démocraties occidentales régresse à l'Assemblée Générale avec la présence de nombreux pays "afro-asiatiques" qui constituent un bloc hostile à "l'impérialisme", appuyé par l'URSS et les pays communistes européens. Les Etats-Unis utilisent à leur tour le droit de veto et un certain immobilisme gagne l'organisation. Celle-ci perd de son prestige. Les Casques Bleus sont envoyés à Chypre (1964), au Moyen-Orient après la guerre du Kippour (1973), et au Liban (1978) afin de maintenir une paix fragile. L'Assemblée Générale adopte une série de "conventions internationales" sur:

- la discrimination raciale (1969)
- l'apartheid (1976)
- les Droits de l'Enfant (1976)
- la discrimination à l'égard des Femmes (1981) -la torture (1987)
- l'imprescriptibilité des crimes de guerre (1990) Mais celles-ci restent souvent lettre morte dans un certain nombre d'Etats Membres dont le régime n'a rien de démocratique.

L'ONU souffre du désintérêt américain et de problèmes financiers liés au non-paiement des cotisations par les Etats-Unis qui refusent les condamnations systématiques dont ils sont l'objet. A la faveur de la détente Est/Ouest dans le milieu des années 80, l'ONU retrouve un certain rôle, notamment le Conseil de Sécurité qui met en œuvre une politique plus interventionniste. En 1989-1990, l'ONU contrôle le déroulement des élections au Nicaragua et assure la transition démocratique entre les Sandinistes, battus aux élections, et la nouvelle présidente V. CHAMORRO. En 1990, après l'invasion du Koweït par l'Irak, le Conseil de Sécurité, à l'instigation des Américains (et sans veto des grandes nations) vote plusieurs résolutions qui débouchent sur une intervention militaire et le rétablissement de la souveraineté du Koweït après la "guerre du Golfe". EN 1992, l'ONU intervient au Cambodge. Mais cet interventionnisme au nom d'un "nouvel ordre mondial" connaît aussi ses échecs: en Somalie, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, où l'ONU, impuissante, n'a pu éviter la "purification ethnique" entreprise par les Hutus, les Tutsis, ou les Serbes. Seule une intervention directe des Etats-Unis et de l'OTAN a permis d'esquisser une paix fragile dans l'ex-Yougoslavie.

Globalement, il paraît possible de constater que l'action de l'ONU, si elle n'a pas toujours atteint une totale efficacité, a évité l'extension d'un certain nombre de conflits et permis d'en régler quelques-uns.

V La CNUCED: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

La CNUCED a été créée en 1964 à la demande des pays en voie de développement. C'est un organisme permanent des Nations Unies. Les premières conférences (jusqu'en 1972) réclamèrent la modification des règles commerciales internationales par la négociation d'accords sur les produits de base, une action permettant de diversifier les économies des pays producteurs de matières premières, une contribution à la mise en œuvre de "préférences généralisées" en faveur des produits exportés par les pays en voie de développement. Mais l'instabilité monétaire, née de l'effondrement du système de Bretton-Woods, handicapa les producteurs de matières premières dont les cours s'effondrèrent.

En 1976, la 4ème conférence créa un fonds de stabilisation du cours des produits agricoles mais les résultats ne furent pas à la hauteur des projets. Devenues un lieu d'affrontement politique entre les thèses des "tiers mondistes" et le monde occidental, les conférences suivantes furent des échecs car les pays occidentaux, notamment les Etats-Unis, refusèrent tout soutien financier. Depuis 1992, les Conférences ont modifié leurs objectifs et adopté une plus grande modération. Elles ont retrouvé une partie de leurs financements.

